



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Installation du Conseil municipal**

**DE20200525\_1**

**Rapporteur :**

**Xavier BONNEFONT**

**Conseil municipal du 25 mai 2020**

**Télétransmise à la Préfecture le 26 mai 2020**

**Affichée le 26 mai 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt cinq mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121.7, et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation** : 20 mai 2020

**Membres présents** :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Vincent YOU, Mme Catherine REVEL, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Valérie SCHERMANN, M. Gérard DESAPHY, Mme Zalissa ZOUNGRANA, M. Gérard LEFEVRE, Mme Sandrine JOUINEAU, M. François ELIE, Mme Véronique ARLOT, M. Philippe VERGNAUD, Mme Sophie FORT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Guillaume CHUPIN, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, M. Laïd BOUAZZA, Mme Charlène MESNARD, M. David COMET, Mme Josiane EPAUD, M. Patrick BOURGOIN, Mme Stéphanie GARCIA, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Elise VOUVET, M. Marcel DOMMARTIN, Mme Laurence BISTOS, M. Gérard MARQUET, Mme Michèle FAYE, M. Alain JOURDAIN, Mme Sandra ROS, Mme Françoise COUTANT, M. Djilali MERIOUA, Mme Frédérique CAUVIN, M. Fabrice VERGNIER, Mme Alexia PORTAL, Mme Martine PINVILLE, M. Christian VALLAT, Mme Caroline GIRARDIN-CHANCY, M. Raphaël MANZANAS

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,

**Président de séance** : M. Xavier BONNEFONT

**Secrétaire de séance** : Mme Charlène MESNARD

# INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Installation du Conseil municipal

Vie Institutionnelle et modernisation  
de l'Administration  
id : 2932

Conseil municipal  
25 mai 2020

1

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

En application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont réunis à l'Hôtel de Ville les membres du Conseil municipal.

Le maire, Xavier BONNEFONT, accueille les membres du Conseil municipal, il énonce : à l'issue du scrutin des 15 et 22 mars 2020,

- La liste conduite par Monsieur Xavier BONNEFONT – tête de liste «Angoulême, c'est vous !» - a recueilli 4 301 suffrages et a obtenu 34 sièges
- La liste conduite par Madame Françoise COUTANT – tête de liste «Angoulême Dessinons demain» - a recueilli 1793 suffrages et a obtenu 5 sièges
- La liste conduite par Madame Martine PINVILLE – tête de liste «Vivre Angoulême» - a recueilli 1195 suffrages et a obtenu 3 sièges
- La liste conduite par Monsieur Raphaël MANZANAS – tête de liste « Angoulême en commun » a recueilli 690 suffrages et obtenu 1 siège.

Constituent le Conseil municipal Mesdames et Messieurs :

- 1 Xavier BONNEFONT
- 2 Véronique De MAILLARD
- 3 Vincent YOU
- 4 Catherine REVEL
- 5 Pascal MONIER
- 6 Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- 7 Jean-Philippe POUSSET
- 8 Valérie SCHERMANN
- 9 Gérard DESAPHY
- 10 Zalissa ZOUNGRANA
- 11 Gérard LEFEVRE
- 12 Sandrine JOUINEAU

- 13 François ELIE
- 14 Véronique ARLOT
- 15 Philippe VERGNAUD
- 16 Sophie FORT
- 17 Gilbert PIERRE-JUSTIN
- 18 Valérie DUBOIS
- 19 Guillaume CHUPIN
- 20 Martine FRANCOIS-ROUGIER
- 21 Laïd BOUAZZA
- 22 Charlène MESNARD
- 23 David COMET
- 24 Josiane EPAUD
- 25 Patrick BOURGOIN
- 26 Stéphanie GARCIA
- 27 Jean-Pôl GATELLIER
- 28 Elise VOUVET
- 29 Marcel DOMMARTIN
- 30 Laurence BISTOS
- 31 Gérard MARQUET
- 32 Michèle FAYE
- 33 Alain JOURDAIN
- 34 Sandra ROS
- 35 Françoise COUTANT
- 36 Djillali MERIOUA
- 37 Frédérique CAUVIN
- 38 Fabrice VERGNIER
- 39 Alexia PORTAL

- 40 Martine PINVILLE
- 41 Christian VALLAT
- 42 Caroline GIRARDIN-CHANCY
- 43 Raphaël MANZANAS

Le maire déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Xavier BONNEFONT, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de Maire sortant d'Angoulême, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Patrick BOURGOIN, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
25 mai 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**Xavier BONNEFONT**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.